

Daniel GARRIGUE
Député de la Dordogne

Bergerac, le 13/06/2008

Monsieur Dominique ROUSSEAU
Maire
hôtel de ville
19 rue Neuve d'Argenson
24100 BERGERAC

N. REF. : DG/SG/6-242-0
VILLE DE BERGERAC/

OBJET : station d'épuration.

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 29 mai dernier, vous avez déclaré selon Sud-Ouest du lundi 2 juin : « la station d'épuration est surdimensionnée. Mais elle remplit tout un cahier d'imperfections. Et quand il était encore temps, dans les deux mois, d'enclencher des recours contre les maîtres d'ouvrage pour des malfaçons, le maire s'empressait à chaque fois de signer la réception des travaux ».

Ces propos, qui constituent des accusations très graves, m'ont été confirmés par les personnes qui assistaient à ce conseil municipal.

On peut certes débattre sur le prétendu surdimensionnement de la station d'épuration. Je vous rappelle simplement que cet équipement est construit pour une durée minimum de 20-25 ans, qu'il n'accueille pas seulement les eaux usées des particuliers, et qu'il accueille aussi – c'était prévu dès l'origine- les eaux usées de certaines communes voisines. Mais il est vrai – vos réactions sur le parc souterrain en sont également l'illustration- que vous paraissiez décidé à contester tous les équipements qui correspondent au développement d'une ville moyenne un tant soit peu dynamique.

Beaucoup plus graves sont vos affirmations concernant de prétendues malfaçons.

Vous ne pouvez ignorer que le mot « malfaçon » a un sens précis. Il désigne le défaut que présente la chose livrée lorsqu'il provient d'un vice de conception, d'un défaut de la matière utilisée, d'un défaut de fabrication, ou d'une mauvaise mise en œuvre des matériaux, lorsque ce défaut la rend impropre à sa destination.

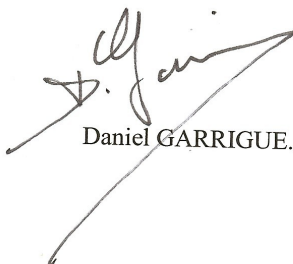
1/2

Je vous demande de m'indiquer très précisément quelles sont les malfaçons qui affectent la station d'épuration de Bergerac. Je vous demande également, si pour vous les mots ont un sens, quelle action en garantie vous avez engagée ou vous allez engager, non pas contre le maître d'ouvrage -puisque vous paraissez ignorer que c'est la Ville- mais contre les concepteurs ou contre les entreprises qui ont réalisé cet équipement.

Vous prétendez également que je me serais empressé, à chaque fois, de signer la réception des travaux. Je vous demande de m'indiquer très précisément de la signature de quelles réceptions de travaux il s'agit et de quels éléments vous disposez pour oser affirmer que je me serais « empressé » de signer.

J'espère que vous aurez l'honnêteté de répondre.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma très hésitante considération.



Daniel GARRIGUE.